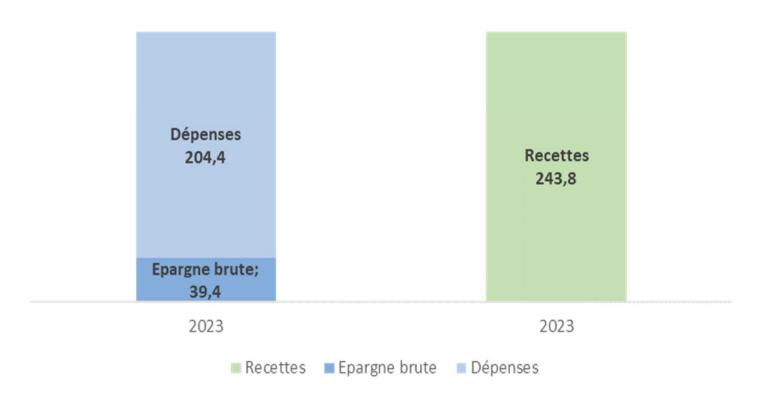
Compte administratif 2023

Fonctionnement Investissement Équilibres en perspective

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

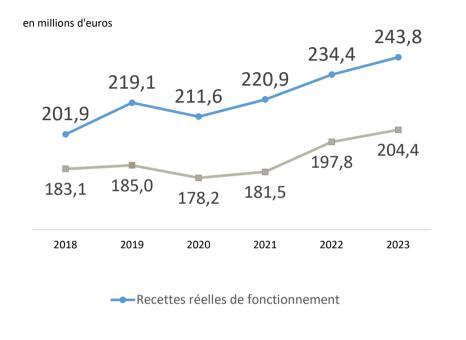


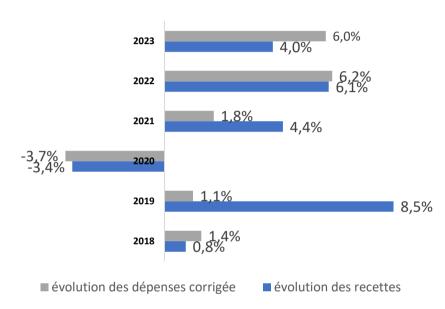
Très schématiquement, les recettes de fonctionnement représentaient en 2023 : 243,8 M€.

En finançant plus de 204M€ de dépenses de fonctionnement, le Département a dégagé 39,4M€ d'épargne brute.



évolution des dépenses et recettes de fonctionnement en %



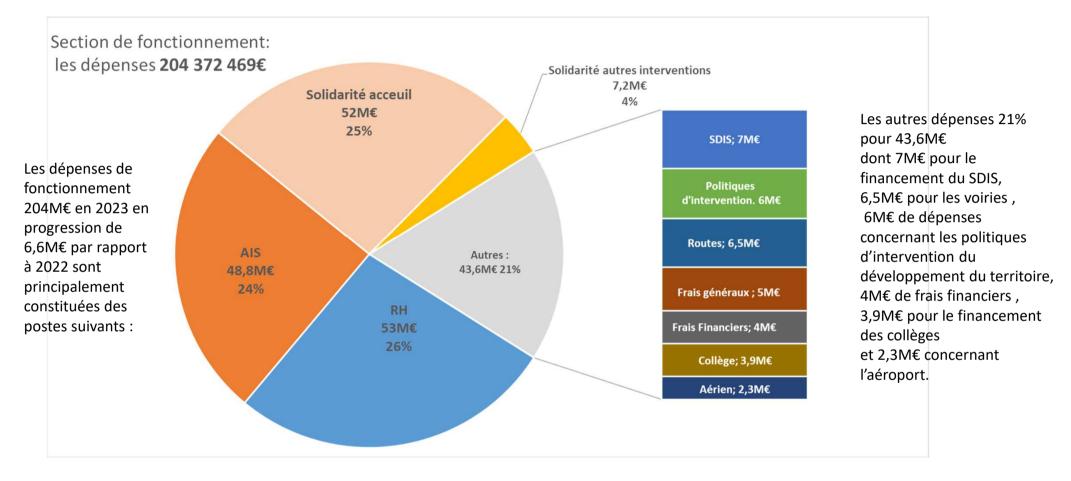


En 2023, la progression des recettes de fonctionnement reste forte (+4% en 2023, +6,1% en 2022), mais inférieure à l'inflation qui est estimée à 4,9%.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6%, à comparer à la hausse de 6,2% constatée en 2022 (hors mise en réserve des DMTO réalisée en 2022 : 5M€ pour mémoire)

Les dépenses de fonctionnement





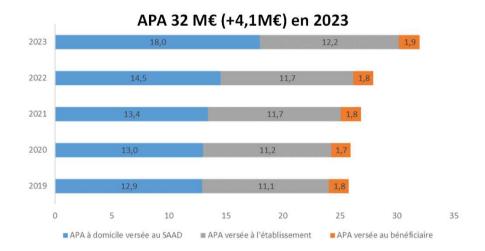
Les dépenses de solidarité (53% des dépenses de fonctionnement du Département)

Elles concernent les dépenses d'aides à la personne (AIS) pour 48,8M€, les dépenses d'hébergement pour 52M€ et les autres dépenses de solidarité pour 7,2M€

Les dépenses RH (53M€) représentent 26% des dépenses dont 4M€ pour les assistantes familiales

SOLIDARITE : AIS 48 798 864€

Les AIS, ce sont l'APA, le RSA et la prestation de compensation du handicap (PCH). Elles représentent près de 49M€, elles ont progressé de 4,6M€ en 2023, soit une hausse de 10%.

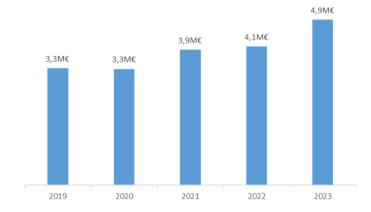


L'APA était relativement stable jusqu'en 2020 puis a fortement progressé sous l'effet de l'évolution des mesures relatives aux rémunérations des personnels (avenant 43 et 54, dotation qualité pour les services d'aide à domicile). Ces revalorisations concernent aussi bien l'APA que la PCH mais aussi les heures de ménages pour les personnes âgées (au titre de l'aide sociale).



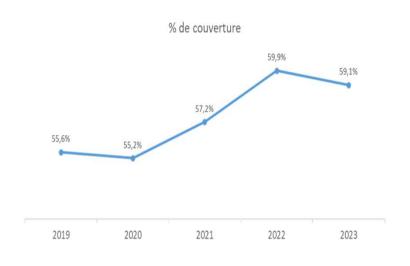
A l'instar des évolutions constatées au niveau national, le RSA (11,9M€) est en baisse de l'ordre de 257K€ (-1,1%) en 2023 par rapport à 2022.

PCH 4,9M€ (-849K€) en 2023



RESTE A CHARGE sur dépenses de solidarité 19 936 547€



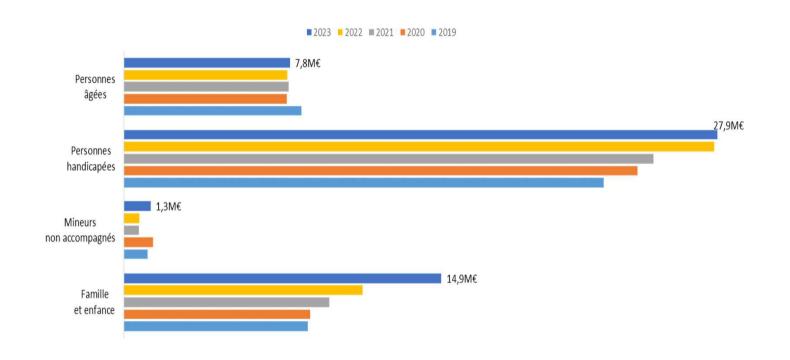


En 2023, les recettes fléchées vers le financement des AIS s'élèvent à près de 29M€, elles couvent 59% des dépenses réalisées de l'exercice. Elles proviennent essentiellement de la CNSA pour le financement de l'APA et de la PCH et de la TICPE et du FMDI pour le financement du RSA.

A ces concours spécifiques vient s'ajouter la dotation de compensation péréquée versée aux départements pour les aider à financer les AIS.

Les recettes affectées aux AIS ont évolué à la hausse de 2,4M€ (+9,3%) contre 4,7M€ (+10,7%) pour les dépenses. Les efforts du département sur ce poste de dépense se montent à 20M€ sur l'exercice soit une augmentation de 2,3M€ par rapport à 2022.

SOLIDARITE : hébergement, accueil 51 831 149€



En 2023, on note la forte progression de la prise en charge de l'aide sociale à l'enfance : +33% pour 3,7M€.

Second grand poste budgétaire de l'aide sociale, les frais en établissement et l'accueil représentent près de 52M€.

La répartition par grands domaines d'intervention met en évidence la prépondérance de la prise en charge des personnes handicapées :27,9M€. Viennent ensuite l'accueil des enfants pris en charge par le Département (14,9M€), puis l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées (7,8M€).

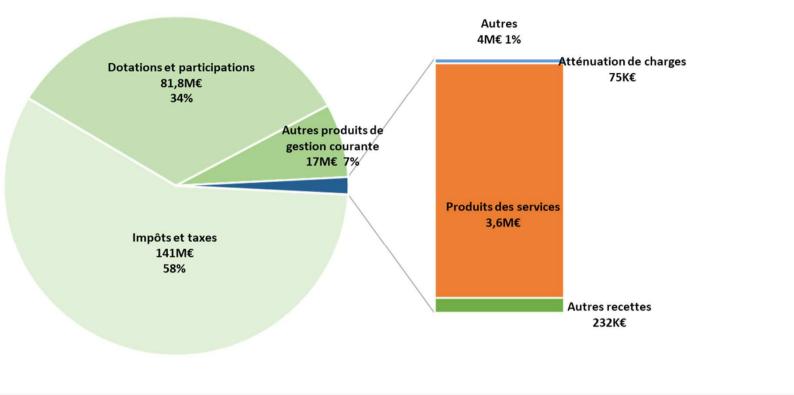
Les recettes de fonctionnement



Section de fonctionnement : les recettes 243 798 811€

Les recettes de fonctionnement environ 243,8M€ se composent principalement de deux grands postes :

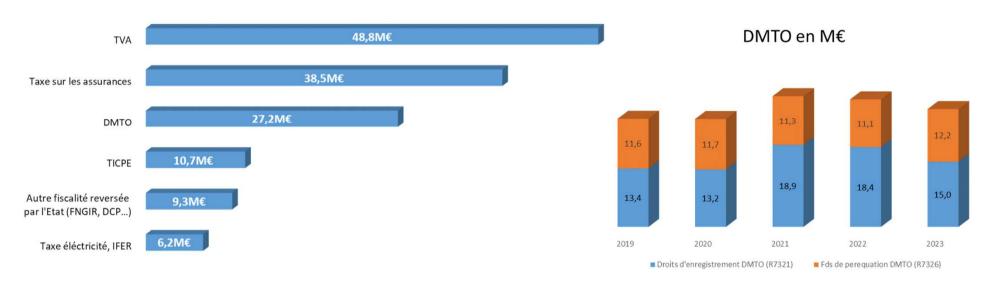
- 58% des recettes de fonctionnement sont constituées d'impôts et taxes pour près de 141M€,
- les dotations constituent le second grand poste des recettes soit 34% des recettes de fonctionnement et un montant de 82M€.



Les autres produits de gestion (près de 17M€) sont constitués des recouvrements sur succession et récupérations sur les bénéficiaires de l'aide sociale, l'énergie réservée et la redevance énergie hydroélectrique notamment.

Les autres recettes (cessions de matériel, remboursement d'agents mis à disposition de Terana ou de Cantal ingénierie et Territoires par exemple) représentent un peu moins de 4 M€),

Impôts et taxes 2023 : 140 922 401€

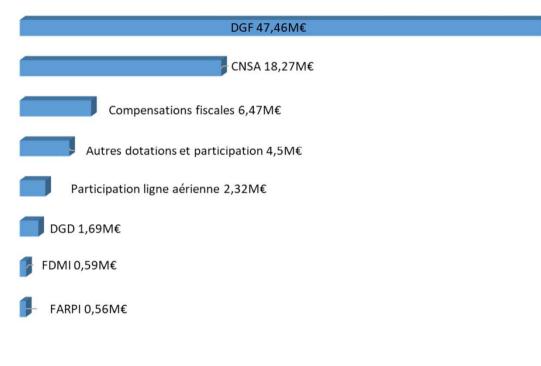


Les impôts et taxes : 141M€ sont les ressources les plus importantes du Département. Avec le transfert de la TVA qui remplace le foncier bâti, elles ont progressé de 1,3M€ soit +1% par rapport à 2023. Une progression faible liée à la baisse des recettes de DMTO,

Elles se composent notamment de :

- la TVA remplaçant donc la taxe sur le foncier bâti, et la CVAE : un peu moins de 48,9M€ (+1,6M€)
- la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) : 38,5M€ (+2,2M€)
- des droits de mutations (DMTO) 15M€ et de la péréquation assise sur les droits de mutation 12,2M€ (11M€ en net, le Département étant contributeur pour moins de 1,3M€).
- les autres taxes sont la TICPE, la fiscalité reversée par l'Etat, ce qui reste des contributions directes comme l'IFER, d'autres taxes comme la taxe électricité et la taxe aménagement

Dotations et participations 2023 : 81 848 921€



Principale ressource la DGF (47,5M€) est la somme de 3 constituantes :

- la dotation forfaitaire 16,3M€ (évolue avec la population);
- la dotation compensation 14,6M€ (stable depuis 2017) et;
- la part péréquation au travers de la dotation de fonctionnement minimum 16,6M€ (en hausse de 411K€ en 2023)

Les participations de la CNSA représentent près de 19M€, elles ont progressé avec le financement de nouvelles mesures (avenant 43 et dotation qualité pour les services d'aide à domicile par exemple).

Les compensations fiscales représentent près de 6,5M€

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023



DEPENSES

CAF brute 39,4M€

Recettes 10,7M€

Emprunts nouveaux
10M€

Fonds de roulement 2,3M€

La section d'investissement est financée par 39,4M€ d'épargne brute qui permet tout d'abord le remboursement du capital de la dette, et participe aux plus de 46M€ d'investissement.

Les ressources sont complétées par un peu plus de 10M€ de recettes d'investissement et 10M€ d'emprunts nouveaux.

Le résultat de 2023 est donc de -2,3M€ (soit un prélèvement sur le fonds de roulement) contre +6,6M€ en 2022.

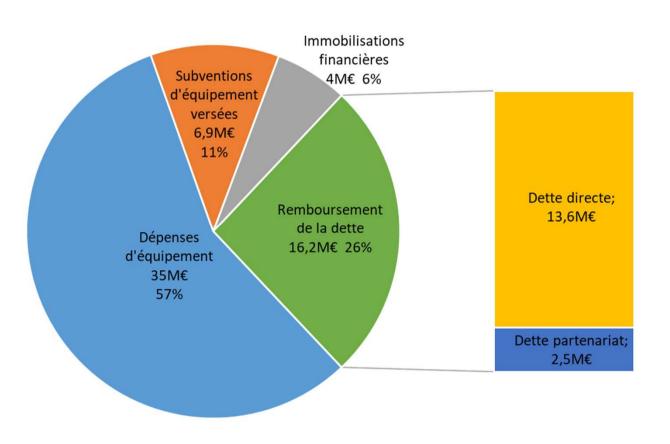
RECETTES



Les dépenses d'investissement



Section d'investissement les dépenses : 46,2 M€ hors dette



Les dépenses d'investissement hors dette en 2023 ont représenté 46,2M€.

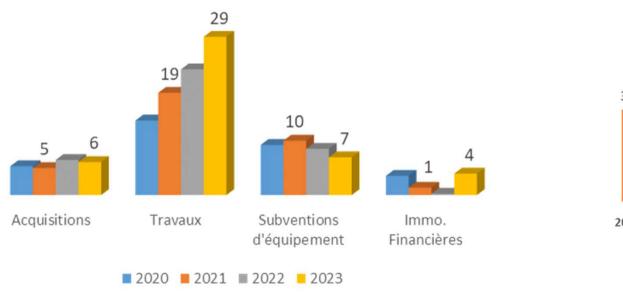
Les travaux et acquisitions : dépenses d'équipement (maitrise d'ouvrage départementale) représentent 35M€.

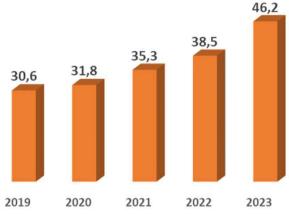
Les investissements financiers de 2023 sont liés aux avances remboursables versées aux EHPAD (2M€) et à l'avance remboursable de Caleden (près de 2M€ également).

Le Département a versé près de 6,9M€ de subventions d'équipement et remboursé 16,2 M€ d'annuité (bancaire et loyers des contrats de partenariat).

Investissements par catégorie en M€

Investissements en M€

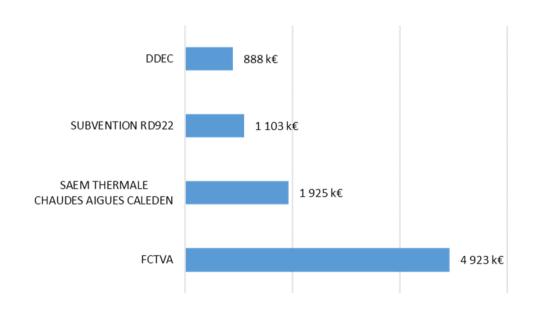




Le montant des investissements d'équipement, 35M€, progresse de 19 % entre 2022 et 2023 et de 88% entre 2019 et 2023, passant de 18,8M€ en 2019 à 35,3M€ en 2023, cela montre **l'effort fait par le Département sur son patrimoine.**

A l'inverse, le volume des subventions d'équipement (7M€) versées en 2023 est en baisse de 1,5M€ par rapport à 2022.

Section d'investissement : les recettes 10 698 267€



La principale ressource est le FCTVA près de 5M€

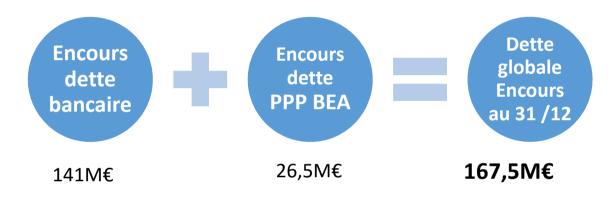
Quelques enveloppes sur les plus de 5 M€ d'autres recettes :

- la DDEC, dotation d'équipement des collèges finance les travaux dans les collèges
- une subvention reçue de la Région pour les travaux de la RD922
- le remboursement d'un prêt octroyé à la SAEM Thermale de Chaudes Aigues de 1,9M€

La dette et les équilibres



La dette et les équilibres



La dette globale du Département s'élève à 167,5M€, ce qui représente une capacité de désendettement de 4,2 années.

Le taux d'épargne, épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement, est de 16,2% en 2023 contre 15,8% l'an dernier.

(On considère qu'en dessous de 10% de taux d'épargne on atteint un seuil d'alerte. Pour la capacité de désendettement le seuil d'alerte est au-delà de 10 ans.)

4,2 ans

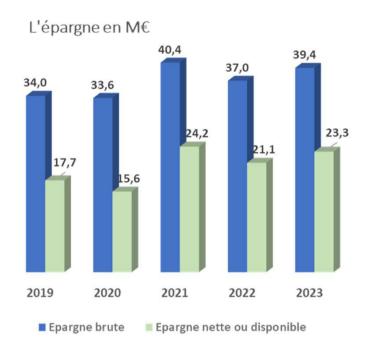
• de capacité de désendettement

C'est le temps que mettrait le Département à rembourser sa dette en y consacrant l'intégralité de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement

16,2%

• **de taux d'épargne** : le montant de l'épargne brute rapporté aux recettes réelles de fonctionnement

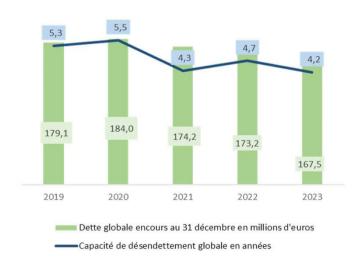
La dette et les équilibres



L'encours global de dette a diminué de 5,5 million d'euros en 2023 : le Département a limité le recours à l'emprunt compte tenu de l'évolution des conditions de crédit et du fonds de roulement permettant d'autofinancer les investissements réalisés.

L'encours de dette propre (141M€) et l'encours partenariat (26,5M€) ont diminué.

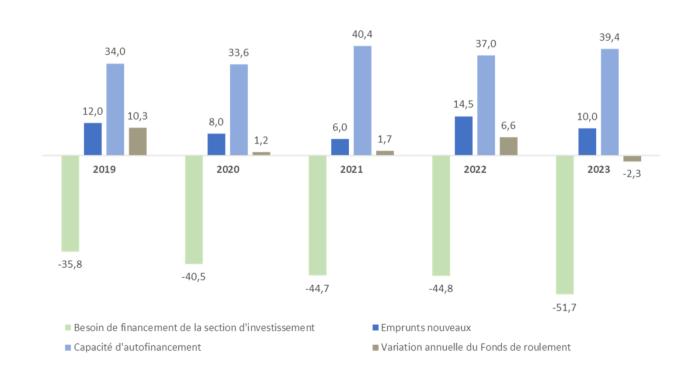
La capacité de désendettement globale dépasse à peine 4 années (4,2 ans).



Le besoin de financement de l'exercice 2023 (plus de 51,7M€) a été couvert par l'épargne (la CAF) de 39,4M€ et 10M€ d'emprunts nouveaux. Ces financements étant inférieurs au besoin, le Département a puisé dans son fonds de roulement pour couvrir le reste à financer à hauteur de 2,3M€.

Après prise en compte des résultats antérieurs, le résultat global de clôture de 2023 s'élève à plus de 27,1M€.

Il faudra financer environ 8M€ de restes à réaliser en dépense d'investissement dans le cadre du budget supplémentaire 2024. Donc le résultat à reprendre dépasse les 19M€ pour le budget principal.



Concernant le budget annexe

Le budget annexe de la conférence des financeurs (qui permet de rendre compte de l'utilisation du financement perçu de la CNSA pour cette conférence), a dégagé un résultat global de 14 013€.